



# COMMUNE D'ILLATS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL -N° 30/2016-



<b>Nombre de Conseillers :</b>
<b>en exercice</b> 15
<b>présents</b> 13
<b>votants</b> 13

L'an deux mille seize, le onze juillet, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2016

**PRESENTS** : MM et Mmes Ph. DUBOURG, G. BELIN, Ph. VINCENT, P. PEIGNEY, J. Ph. PROVOST, D. LESCURE, S. VALLOIR, E. BANOS, C. BUZOS, F. PEDURAND, E. AMART, C. DRILLEAUD, G. BAILLET

**ABSENTS** : R. CARSANA, F. BAUDON

**Secrétaire de séance** : Cécile BUZOS



### Objet : Fixation du prix du repas au restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016

Monsieur DUBOURG expose au conseil municipal les dispositions du décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 publié au Journal Officiel du 30 juin 2006 mettant fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

Désormais, les tarifs de la restauration scolaire des élèves dans l'enseignement public sont fixés librement par la collectivité locale qui en a la charge, en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement et des besoins exprimés par les usagers.

En application de ce texte, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que :

➤ le prix du ticket de cantine pour les élèves qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de 2.50 € à 2.80 € *pour les enfants domiciliés sur la commune d'ILLATS.*

➤ le prix du ticket de cantine pour les élèves qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de 4.00 € à 4.30 € *pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune*

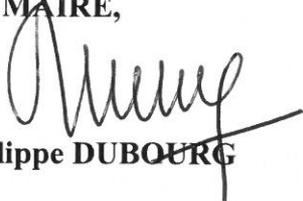
➤ le prix du ticket de cantine pour les adultes (enseignants ou personnel extérieur) qui prennent leur repas au restaurant scolaire passera de **6.50 € à 7.00 €.**

L'augmentation sera applicable à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2016**

**Délibération adoptée par 12 voix POUR – 1 voix CONTRE (G. BAILLET)**

Fait à ILLATS le 11 juillet 2016

LE MAIRE,

  
Philippe DUBOURG

